

Linda Tallah

# AUBRES

Un village au fil du temps en Drôme provençale  
*Histoire, ressources et patrimoine*

COMMUNE D'AUBRES

## AVANT-PROPOS

Charles Faure, maire d'Aubres entre 1965 et 1977 avait entrepris de faire relier, afin de les préserver, les registres d'État civil. Camille Barrière, qui lui a succédé, a poursuivi l'entreprise et l'a étendue aux registres des délibérations, dont les plus anciens remontent au XVI<sup>e</sup> siècle. À cette époque, la communauté de communes a également procédé au recrutement de Madame Edwige Darnaud qui assure un remarquable travail d'inventaire et d'archivage. Elle est actuellement relayée par Madame Isabelle Richarz, qui est tout autant investie dans cette tâche. Au début des années 2000, le maire Lionel Steenhaut faisait installer une plaque à la mémoire des villageois morts pour la patrie lors des deux guerres mondiales. Par ces multiples démarches, les Aubrois ont manifesté un attachement régulier à leur histoire et à la préservation de leur patrimoine.

Avec la restauration du vieux village et la construction de lotissements, la commune, en voie de désertification, a connu dans ces dernières décennies une importante hausse démographique, qui s'est accompagnée d'un renouvellement de sa population. Aujourd'hui, les Aubrois de souche deviennent minoritaires. Dernièrement, le village a perdu son doyen, Adrien Reynaud. Presque centenaire et issu d'une famille originaire d'Aubres depuis plusieurs générations, il en était la mémoire vivante. « *Un vieillard qui meurt, c'est un livre qui brûle* », dit le proverbe, mais Adrien Reynaud, qui a connu le temps des veillées et de la transmission orale, a en partie déjoué cette fatalité en prenant soin d'écrire ses souvenirs pour les générations futures : « *Quand on a fait le Pont sur l'Eygues. (Ce pont tant désiré) Madame Barrière m'a demandé d'écrire un article sur le (fiou) voie aérienne sur l'Eygues c'était le n° 8 de la gazette, puis de vouloir continuer. On ne peut rien refuser à Camille et nous en sommes au n° 63 (le dernier). Quand, comme presque tous ceux de ma génération on a quitté l'école à 13 ans, ce n'est pas facile de reprendre le porte-plume. Mais j'ai un certain plaisir à parler du temps passé et de nos anciens Aubrois, et de notre belle langue donc Merci Camille. Je voudrais remercier ceux qui m'ont encouragé. Je pense à Madame Estève Maurice quand elle disait à sa fille Sabine je mangerai quand j'aurai lu l'article d'Adrien (...)* », écrivait-il dans le numéro 63 de la *Gazette de Cougoir* paru en janvier 1999.

Les nouveaux résidents, bien que parfois natifs de régions très éloignées, se sont toutefois montrés à l'écoute des anciens du village. L'Amicale Inter-âges Aubroise, créée en 1982, a d'ailleurs permis à nombre d'entre eux de s'investir dans la publication de la *Gazette de Cougoir* lancée la même année. Dès 1985, ce journal richement documenté recevait, de l'Association Départementale d'Action Gériatrique, le deuxième prix de la catégorie Récits de traditions – témoignage du Passé. Près de 20 ans après, toujours dans le numéro 63 paru en janvier 1999, l'historienne Simone Chamoux rendait hommage aux volontaires, originaires ou non du village, qui ont contribué à faire vivre cette revue : « *la plupart de ces articles ont été repris par des revues à résonance nationale et même internationale! Et je voudrais dire ici ma reconnaissance au colonel et à Madame Lafont. (...) Je voudrais aussi dire aux gens d'Aubres que « La Gazette de Cougoir » était un bulletin municipal d'une grande qualité et d'une excellente tenue. Bien des villes ne sauraient en dire autant* ». Dès la première année de son élection, en 2008, le maire Éric Richard, a eu la louable initiative de proposer la rédaction d'une monographie d'Aubres, afin de conserver la mémoire orale des anciens, de ras-

sembler l'ensemble des habitants autour de ce projet. C'est dans le cadre de cette entreprise que Janine Poitevineau, d'origine armentière, et Élisabeth Faure, native d'Aubres, respectivement adjointe au maire et conseillère municipale, ont souhaité se consacrer à la « *Mémoire d'Aubres* ». Elles se sont alors rendues auprès des anciens du village, afin de recueillir leurs témoignages sur la vie d'autrefois à Aubres. Les récits relevés à cette occasion sont d'autant plus précieux que plusieurs des Aubrois alors interrogés sont aujourd'hui décédés. C'est dans le cadre de ce projet que le maire Éric Richard décide, avec l'approbation du conseil municipal, de créer un poste de chargé de mission historique. La commune a alors bénéficié du soutien financier de l'État et du Pôle Emploi de Nyons pour la rédaction de cette monographie réalisée entre juillet 2010 et juillet 2012.

Originnaire de Mirabel aux Baronnies et ayant suivi toute ma scolarité à Nyons, je suis restée très attachée à cette région, son environnement et son cadre de vie. De plus, diplômée d'un Master de recherche en Histoire, je ne pouvais qu'être séduite par cette mission. Malgré mon sincère enthousiasme, c'est toutefois aussi avec beaucoup d'appréhension que je suis partie à la découverte de l'Histoire d'Aubres. Spécialisée en archéologie et Histoire Antique, mon champ de compétences devait en effet désormais couvrir des périodes et des domaines avec lesquels je n'étais que peu familiarisée. J'ai également dû me confronter à la consultation, et surtout au « décryptage », de documents qui m'étaient jusqu'alors inconnus, et dont l'intérêt m'a immédiatement captivé, puisqu'ils dévoilaient peu à peu le caractère attachant de cette communauté et de ses habitants. Je pense ici au remarquable portrait de Maître Jacques Veux, notaire à la Roche-sur-le-Buis, dressé par Simone Chamoux. Après avoir épluché ses registres couvrant les années 1706-1748, elle écrivit, en évoquant la mort de ce dernier : « *j'ai eu l'impression de perdre un ami* » (S. Chamoux, 1989, p. 41). Cette phrase m'a profondément touchée car j'avoue m'être également liée d'affection pour certains Aubrois pittoresques de cette époque lointaine, tels que Jean Reynaud dit Bourdinche, le voleur compulsif, ou encore Jean-Jacques Teste, le maire dévoué mais quelque peu casse-pieds. C'est sans parler de l'émotion que je ressentis lorsqu'en me promenant à travers les allées du cimetière, après un an et demi d'enquête, j'ai vu tant de noms familiers et je m'arrêtais devant la tombe d'une personne qu'il me semblait presque avoir connue. J'ai été sensible aussi bien sûr à l'accueil chaleureux que m'ont offert toutes les personnes qui ont accepté de me confier leurs souvenirs. Consciente de ma responsabilité dans l'exploitation de ces témoignages oraux et des innombrables archives que j'ai eu la chance d'avoir entre les mains, je me suis fixé l'objectif de restituer, le plus rigoureusement et le plus respectueusement possible, les évolutions de cette communauté aubroise au fil du temps. J'espère l'avoir atteint sans trop d'erreurs d'appréciation ou de naïveté, malgré les limites de mes compétences et la difficulté à maîtriser une analyse diachronique qui, le plus souvent dans les monographies, est assumée par un collectif d'auteurs chacun spécialiste de sa période.



**AUX ORIGINES  
DU PEUPELEMENT**

Ill. 6 : Abri du Fournet, tessons de poteries modelées  
recueillis sur le site (Musée d'Arch. et d'Hist. de Nyons).

Dans ce territoire naturel boisé, giboyeux, parcouru de torrents, que traverse une rivière et pourvu d'une source constante, les précieuses ressources d'Aubres ont sans doute attiré des communautés errantes, dès l'origine de l'expansion humaine en Europe. Au Paléolithique, des tribus nomades de chasseurs-cueilleurs, prédatrices et consommatrices de ces atouts naturels, ont probablement stationné dans cet espace, au gré des saisons de leurs migrations.

## I. LES PREMIÈRES TRACES D'OCCUPATION

Pour autant, nous ne disposons pas localement de preuves tangibles de cette présence, voici plusieurs centaines de milliers d'années, qui demeure donc hypothétique. La configuration des sols explique sans doute ici ce silence : il n'existe pas de terrasses d'alluvions quaternaires, post würmiennes, qui pourraient offrir à la prospection des récoltes d'outils de pierre (industrie lithique : choppers, bifaces, maillets, lames, racloirs et flèches, que les galets de l'Eygues, en quartzite ou silex, auraient abondamment pu permettre de façonner). Si quelques cavités ont été reconnues dans ce terroir (et elles ont toutes montré des traces d'occupation anciennes), Aubres ne possède cependant pas de front de falaises rocheuses, offrant des grottes ou des abris privilégiés, pouvant témoigner d'une fréquentation régulière dans des refuges bien exposés.

### 1. LA PRÉHISTOIRE

Les premières traces d'occupation préhistoriques à Aubres sont donc relativement modestes et tardives. Elles remontent, pour les plus anciennes, au Néolithique. Dès lors, vers 4 000 années avant J.-C., les sociétés se sédentarisent et exploitent de façon productive les ressources naturelles, en pratiquant élevage et agriculture. Désormais fixes, ces communautés accroissent considérablement leur population (et les indices de leur existence), par une démographie exponentielle que permet cette surproduction.

Toutefois, aucun site n'est signalé sur la commune pour cette période dans la « feuille de Nyons » de l'*Atlas préhistorique du midi méditerranéen* (A. Gallician, 1978). Une enquête auprès des habitants et du musée archéologique de Nyons permet de redresser cette image.

Une prospection conduite en mai 1997 par Jean-Claude Mège à l'emplacement de l'église actuelle, dans le talus ouest a livré des tessons de céramique Néolithique non tournée, dont un



mamelon de préhension (J.-C. Mège, fiche du Musée arch. Nyons). Non loin de là, dans un abri sous roche localisé au lotissement du Fournet, des tessons peuvent être attribués au Chalcolithique, au Néolithique final et à l'Age du Fer (III. 6). Un squelette d'adulte âgé, de datation indéterminée, conservé par Sylvain Souriau provient par ailleurs de la grotte de l'Enfernet, découverte en 1948 et qui pourrait avoir eu une vocation sépulcrale. Paul et Gaston Faure qui l'ont explo-

rée ont aussi recueilli sur ce site des ossements de bouquetins et de blaireaux. Difficile toutefois de savoir s'il s'agit de déchets alimentaires ou d'animaux qui se sont trouvés pris au piège. Sylvain Souriau signale également avoir exhumé, au quartier de l'Ancoucou, un ensemble de tessons attribuables également au Néolithique final et au Chalcolithique (témoignages oraux de Sylvain Souriau et de Paul Faure; détermination du mobilier par Dominique Carru, archéologue départemental de Vaucluse). Ces éléments confirment la thèse d'un peuplement de vallée, avancée par A. Gallician. La voie d'accès offerte par la plaine, ainsi que la proximité de l'eau et de la forêt permettant la pratique de la pêche et de la chasse, présentent en effet des conditions favorables à un établissement permanent (A. Gallician, 1978, p. 114).

## 2. LA PROTOHISTOIRE

La Protohistoire en Provence débute à la fin de l'Âge du Bronze final (vers 850 av. J.-C.) et le premier Age du Fer (vers 625 av. J.-C.). Cette période de transition avec la Préhistoire se perçoit difficilement, car les traces matérielles qui la caractérisent sont marquées par une grande continuité jusqu'à la fin du Premier Age du Fer moyen (VIIe siècle av. J.-C.). Des changements s'opèrent néanmoins, notamment par un essor démographique lié à l'arrivée de populations nordiques provenant d'Allemagne, de Suisse et des Alpes du Nord, au détriment des influences italiques qui sont en recul. C'est aussi à cette période que se développe la métallurgie, utilisée pour la fabrication des armes, des outils et des accessoires de parure (bracelets, anneaux, fibules...). Un « trésor » composé de bracelets de l'Age du Fer, d'une fibule et d'un ornement en bronze a par exemple été découvert à Nyons au XIXe siècle. Selon J.-J. Jully: « Le Nyonsais, c'est-à-dire les territoires des villages voisins de Châteauneuf-de-Bordette, Mirabel entre autres, est bien connu pour les trouvailles d'épées de bronze qu'on y a faites, toutes *ballstattiennes* » (J.-J. Jully, 1958b, p. 53-54). Sur la commune voisine de Châteauneuf-de-Bordette, une épée en bronze (long. 77 cm; larg. Max. 6,5 cm; poids 680,4 g) datée entre 730 et 650 avant J.-C. a été trouvée en 1897 (M. Bois, dans CAG 26, p. 209). Les changements les plus significatifs concernent toutefois les formes de l'habitat. Si les occupations disséminées dans des grottes ou des abris sous roche se perpétuent et restent majoritaires durant le Premier Age du Fer, on constate une multiplication des *oppida* (sing. *oppidum*), qui sont des occupations de hauteur en plein air installées sur des plateaux protégés. Les ressources provenant de l'agriculture et l'élevage assurent à ces populations indigènes les moyens de vivre en autarcie. C'est seulement au Premier Age du Fer moyen (vers 650-550/525) et récent (vers 550/525-450/400), que cette économie tournée vers l'autoconsommation décline avec l'apparition d'un véritable commerce méditerranéen (M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 169-175).

### a. L'IMPACT DES INFLUENCES MÉDITERRANÉENNES

Des échanges s'effectuent d'abord avec les Étrusques, puis ces derniers sont supplantés par les Grecs après la fondation de la cité phocéenne de Marseille (*Massalia*) vers 600 avant J.-C. Ces contacts concernent dans un premier temps les régions littorales, mais finissent par infiltrer également les régions intérieures (M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 175-179). Les fouilles conduites à partir de 1955 sur l'*oppidum* du Pègue ont en effet livré une quantité abondante de céramiques grecques des VI et Ve siècle avant J.-C. Ces découvertes ont eu une importance ca-



pitale, car d'après Fr. Burckard : « s'il était admis qu'une légère pénétration hellénique le long de la côte méditerranéenne avait suivi aux VI<sup>e</sup> et Ve siècles avant J.-C. l'établissement des Phocéens à Marseille, il était d'usage de considérer que les Ligures de l'intérieur étaient restés barbares, farouchement hostiles à l'influence grecque. On expliquait la teinte philo-hellénique des Celtes établis à cette époque au nord-est de la France par un courant de civilisation passé par l'autre versant des Alpes de l'Adriatique à la région rhénane par le Danube et la Suisse. Cette thèse s'appuyait sur le fait qu'aucune trace de civilisation grecque n'avait été trouvée dans la vallée du Rhône. Or, aujourd'hui, brusquement, nous trouvons à plus de 200 kilomètres de la Méditerranée et exactement sur la route antique de Marseille à Vienne (aujourd'hui la Nationale 538) un important dépôt de céramiques ioniennes, rhodo-ioniennes, attiques, etc., révélant un établissement important nettement daté par les poteries importées des VI<sup>e</sup> et Ve siècle avant J.-C. » (Fr. Burckard, 1955, p. 45). La présence sur le site de céramiques pseudo-ioniennes locales est par ailleurs très certainement liée à l'installation d'un ou de plusieurs potiers grecs installés sur l'*oppidum* même ou à sa proximité. Elle témoigne de la vitalité des échanges dans les alentours du pays Nyonsais. Le mobilier d'origine ou de tradition nordique également retrouvé au Pègue, montre enfin que les liens commerciaux n'étaient pas établis exclusivement avec Marseille. (J. Roussel-Ode, dans CAG 26, p. 470).

Mais au-delà de la diffusion de nouveaux produits, l'impact de la civilisation grecque se maintient. Elle se mesure par les modifications qu'elle introduit dans les modes de vie des indigènes, malgré le poids des traditions locales qui se perpétuent. La fréquentation des grottes disparaît au bénéfice des *oppida* qui utilisent le relief comme barrière protectrice et se dotent de fortifications pour interdire l'accès aux intrus. Ce type d'installation est connu depuis la fin du Néolithique, mais son essor traduit d'une part la hausse démographique évoquée, et marque d'autre part le début d'une nouvelle organisation sociale de type villageoise. Les enceintes qui protègent ces agglomérations, au-delà de leur fonction défensive, permettent d'affirmer l'emprise territoriale des communautés qu'elles protègent. En même temps, l'architecture domestique se développe. Les élévations en briques crues ou en torchis reposent sur des soubassements en terre sèche. Les espaces s'agrandissent, s'organisent en îlots et se spécialisent (lieux de couchage, de stockage, de cuisson...). Au-delà des sites d'occupation permanente, se développent toujours sur les hauteurs, des sites d'occupation ponctuelle généralement aussi fortifiés. Ils pouvaient servir de refuge en cas de menace ou être occupés de façon saisonnière (M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 169-175). Aucun *oppidum* n'a clairement été identifié à Aubres, bien que la configuration d'au moins deux sites de hauteur se prête particulièrement à ce type d'installation. Il s'agit tout d'abord du vieux village (III. 7),

dont les premières traces d'occupation en matériaux périssables ont pu être détruites ou entièrement recouvertes par les constructions postérieures médiévales et modernes. En 1971, Claude Boisse et Olivier Meyer ont observé que la pointe de l'éperon rocheux, située près du calvaire, peut correspondre à un aménagement protohistorique (Inventaire des sites d'Aubres, Archives du Musée d'Arch. et d'Hist. de Nyons). Rien aujourd'hui ne vient confir-



III. 7 : Vue du vieux village prise depuis Belly (cliché L. Tallah, 2011).



Ill. 8 : Site de Belly, mur de soutènement en pierres sèches.

mer cette interprétation, du moins pour une occupation pré-augustéenne. Le plateau de Belly présente également tous les atouts nécessaires à une telle implantation. Deux murs en pierres sèches y sont encore visibles. Le plus important forme un soutènement contre la pente et s'étend sur environ 200 m (III. 8). Le second, plus modeste, constitue un angle avec le premier dirigé vers l'intérieur du plateau. L'emplacement de ces constructions à un endroit naturellement protégé dément a priori

l'hypothèse qu'il s'agisse d'une enceinte défensive et évoque plutôt un enclos à bétail dont la datation, faute de mobilier, ne peut être déterminée.

Les traces matérielles de cette période sont extrêmement modestes à Aubres et se situent étonnamment en plaine, au niveau de la Bégude, à l'emplacement du lotissement du Fournet. Un tesson de poterie rouge peignée hallstattienne a été trouvé en 1957 à l'intérieur d'une construction gallo-romaine semi-circulaire. Sur le même site, l'abri sous roche déjà évoqué avait aussi livré de la céramique qui, faute de forme ou de décor, pourrait être comprise entre le Chalcolithique et l'Age du Fer (cf. III. 6) (J.-J. Jully, 1958b, p. 56 et 59, n° 32 ; Archives du Musée d'Arch. et d'Hist. de Nyons : fiche SDA 10/12/1986 ; M. Bois dans CAG 26, p. 164-165).

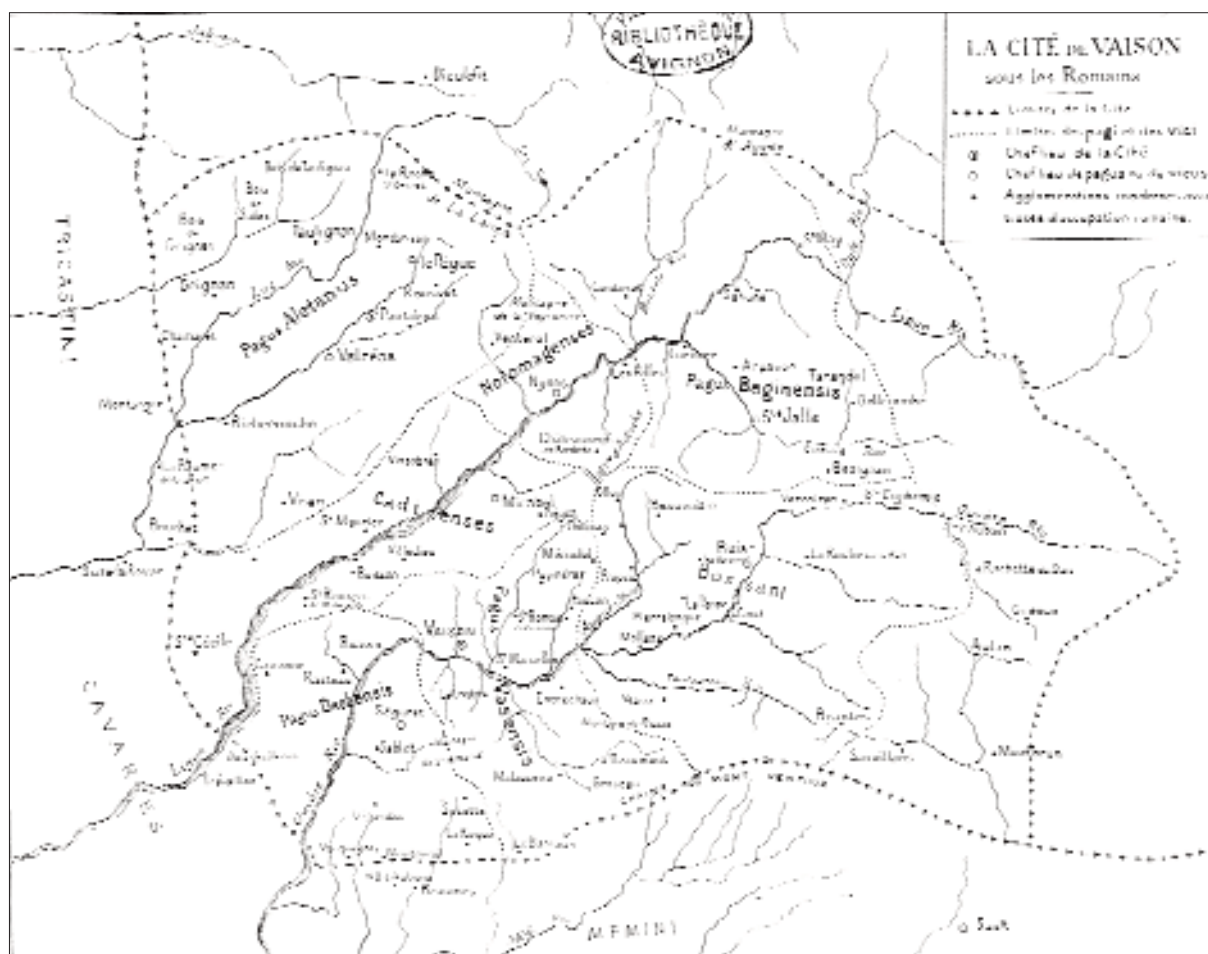
Au niveau économique, la tradition agropastorale reste dominante, bien que les Grecs aient introduit la monétarisation. Le Vaisonnais Trogue-Pompée, qui écrit au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., signale toutefois que c'est aux Marseillais que les Gaulois doivent les rudiments de la taille des vignes et de la plantation des oliviers. Les Massaliotes n'avaient guère intérêt à voir se multiplier les productions concurrentielles à l'épanouissement de leur négoce, mais la présence de pressoirs sur de nombreux *oppida* du Midi confirme la diffusion de ces pratiques viticoles et oléicoles (M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 179-197). Cette influence hellénistique a même été plus forte dans l'arrière-pays, notamment dans le Comtat, qu'en Provence méridionale. Dans la région de Nyons, les oliviers, contrairement au reste de la Provence, correspondent à une variété d'Asie Mineure (A. Perraud, 1958, p. 45). Cette implantation, qui aujourd'hui encore fait la renommée du Nyonsais, n'a rien de surprenant pour une région au climat particulièrement favorable. Ailleurs en Provence, dans les terroirs au climat trop rigoureux en hiver, l'oléiculture a rapidement été abandonnée. C'est le cas notamment à Saignon dans le Pays d'Apt (L. Tallah, CAG 84/2, p. 316, n° 5).

## b. LA SOCIÉTÉ

Politiquement, le développement de ces *oppida*, leur fortification et leur implantation, traduisent une nouvelle organisation hiérarchique de la société. Désormais, chaque communauté indigène affirme sa suprématie sur son territoire et l'on voit se mettre en place un système tribal

et aristocratique centré autour de chefs locaux. La statuaire livrée par des sites tels que Glanum (Saint-Rémy de Provence), Entremont ou Roquepertuse (Bouches-du-Rhône) représentant des guerriers indigènes prouve à l'évidence cette organisation. Les piliers à cavités céphaloïdes destinées à recevoir les têtes coupées des ennemis et à les exposer à l'entrée du village, devaient également dissuader les attaques et manifester la puissance du retranchement au regard des étrangers hostiles.

À une échelle plus large dépassant celle des communautés, se mettent en place des peuplades rattachées à de vastes territoires. Leurs noms ne sont connus que par les auteurs antiques, essentiellement Strabon et Pline l'Ancien, à partir des II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant J.-C., (M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 196-204). Le territoire d'Aubres appartenait à la grande tribu des Voconces, dont Vaison était la capitale. Cette tribu s'étendait du nord au sud de l'Isère à la Durance et d'est en ouest du couloir rhodanien aux Alpes. Elle avait pour voisins les Cavares à l'ouest, les Allobroges au nord, les Ligures au sud-est et les Salyens au sud. Enfin, au sein même de cette grande confédération on dénombre sept sous-tribus relevant elles-mêmes de sous-chefs-lieux (*vici*). On relève notamment celle des *Noiomagenses* dont le *pagus* (territoire) est réparti autour du pays Nyonsais et dont Aubres dépendait (III. 9). Le toponyme, assez répandu de *Noiomagos* (Nyons), qui en était le chef-lieu, trouve son origine dans la traduction littérale de « *marché neuf* ». Ailleurs il désigne aussi des agglomérations commerçantes de plaines ou de larges vallées (G. Barraol, 1975, p. 249). Cette partie des Voconces, située dans le couloir de la vallée de l'Eygues, se trouvait en effet au cœur de la zone d'échange comprise entre l'Italie et l'Espagne. Il est n'est d'ailleurs pas



III. 9 : La cité de Vaison sous les Romains (dans J. Sautel, 1927, pl. CVIII).

impossible qu'Hannibal, lors de la deuxième guerre punique contre Rome en 218, ait emprunté cette vallée de l'Eygues avec ses éléphants pour rejoindre les Alpes en direction de l'Italie, même si le débat sur cette question est loin d'être clos (M. Bois, 2006, p. 74-75 et dans CAG 26, p. 85-87).

## II. LA ROMANISATION

### 1. LA COLONISATION

En 125 av. J.-C., les Voconces s'allient à leurs voisins Ligures, Salyens et Allobroges pour lancer une attaque contre Marseille. Rome, appelée à l'aide par la cité grecque alliée, dut alors mener deux campagnes en 124 et 123 av. J.-C. pour réprimer successivement les Ligures, les Voconces et les Salyens, les Allobroges ayant été vaincus plus tardivement. Cette intervention fut l'occasion pour Rome de renforcer son emprise en créant la province Transalpine (C. Goudineau, Y. de Kisch, 1984, p. 12 ; M. Bats, dans P.-A. Février *et alii*, 1989, p. 203). Mais la pacification de ce territoire n'était pourtant pas encore acquise.

Contrairement aux Grecs, qui exercent une domination essentiellement économique sur les tribus indigènes, les Romains sont de véritables colonisateurs. En 80 av. J.-C., les Voconces se heurtent à nouveau à l'expansion italique en s'alliant à une révolte espagnole. Bien que certains de leurs chefs se soient résolus à rejoindre le mercenariat romain, ils ne furent battus qu'en 74 av. J.-C. Particulièrement hostiles à toute forme de domination, les Voconces désormais sous l'emprise de Rome savent, contrairement aux Allobroges, se montrer conciliants. Vaison obtient alors de César, entre 69 et 59 av. J.-C., le titre particulier de cité fédérée qui lui assure théoriquement le droit de battre monnaie. La cité voconce peut lever une armée et elle est exemptée du tribut dû à Rome, ce qui lui permet d'être autonome. Dans les faits, Vaison n'a jamais battu monnaie. Le privilège de pouvoir lever une armée était en réalité une obligation. Enfin, l'exemption du tribut n'a jamais été appliquée (M. Provost, dans CAG 84/1, p. 58-59). Si Rome est prête à déployer ses légions pour soumettre les peuples ennemis à son autorité, elle pratique également une politique de pacification en offrant aux cités alliées des statuts privilégiés. Toutefois, elle n'hésite pas à exercer son autorité en s'appropriant les terres conquises au détriment des populations locales. Ainsi la création vers 35 av. J.-C. de la colonie d'Orange destinée à l'implantation des vétérans de la légion (*legio II Gallica*), a donné lieu à un découpage du territoire en centuriations, dont les lopins de terre situés dans les zones les plus fertiles sont attribués aux colons romains. Quatre cadastres ont été identifiés dans la vallée du Rhône, de l'Eygues et de l'Ouvèze. Le cadastre A de la vallée de l'Eygues a toutefois été limité par les contraintes qu'imposait le relief. La région du Nyonsais a donc été épargnée par cette politique de confiscation de terres (G. Barroul, 1975, p. 255-256).

Une fois l'emprise de Rome affermie et les populations indigènes définitivement soumises, Auguste fonde en 27 av. J.-C. la grande province de la Gaule Narbonnaise. Cet espace provincial est organisé en circonscriptions regroupées autour de cités dotées de territoires (*civitates*). Vaison (*Vasio*) conserve son statut de capitale des Voconces, mais Pline (*N.H.*, III, 4, 37) qui écrit au I<sup>er</sup> siècle de notre ère nous apprend que Luc (*Lucus Augusti*) devient également capitale sous Auguste. La frontière d'influence des deux cités se situe au nord, au niveau des montagnes de la Lance et d'Angèle (cf. III. 9). Le Nyonsais reste en raison de sa proximité sous l'autorité de Vaison.

## 2. LES TRACES ARCHÉOLOGIQUES GALLO-ROMAINES

Avec la romanisation, le mode de peuplement défensif de hauteur est abandonné au bénéfice des sites de plaine dont l'occupation est rendue possible grâce à la disparition des guerres tribales au profit de la civilisation gallo-romaine pacifique. Les cités se dotent de tous les attributs nécessaires à l'exercice de la vie publique et de la citoyenneté (*forum*, théâtre, thermes, temples, etc.). Dans les campagnes les habitats se répartissent dans les plaines fertiles et à proximité des cours d'eau. Les habitats protohistoriques en matériaux périssables sont remplacés par des *villae* plus ou moins riches comprenant une *pars urbana* (partie résidentielle réservée au maître, vivant la plupart du temps en ville), une *pars rustica* consacrée au fonctionnement de l'exploitation (logement des domestiques) et des espaces de stockage des denrées et d'outillage (*pars agricola*). La richesse de l'ornementation et le confort de ces domaines dépendent du statut et donc des moyens de leurs propriétaires. Les plus prestigieuses sont décorées de peintures murales, de scènes mosaïquées ou de revêtements en marbre. La présence de thermes, de fontaines et de sanctuaires est également un signe d'aisance.

Il est évident que la vallée de l'Eygues, échantonnant les Préalpes et fournissant un accès immédiat vers la péninsule italique depuis le couloir rhodanien, a toujours constitué un axe de circulation privilégié. Une piste préromaine, puis une chaussée entretenue par les autorités impériales, est assurée en rive droite de la rivière. En atteste une borne miliaire reconnue à Nyons, érigée sous le règne de Constantin au début du IV<sup>e</sup> siècle (découverte de Jean-Claude Mège : CAG 26, p. 463). Un premier tronçon de la route antique a en effet été aperçu lors de la construction d'une canalisation au niveau du hangar de Jean-Paul Oberti. Celui-ci, parle d'un enrochement, d'au moins 1,50 mètre de haut sur 4 mètres de large, de blocs pyramidaux qui étaient fichés en terre sur leurs pointes. Il signale également une seconde section, constituée de blocs de pierres semblables, aperçue lors des travaux réalisés en 2012, sur la route faisant face au lotissement du Fournet, que domine un habitat gallo-romain (témoignage oral de Jean-Paul Oberti).

Divers sites, fermes, dépendances ou luxueuses *villae* ont été localisés à Aubres :

- Un premier gisement se situe au lieu-dit le Fournet, déjà occupé à des périodes antérieures. La topographie du site, à proximité d'un cours d'eau, et en bordure de la voie romaine est particulièrement propice à une telle installation. Il s'agit véritablement du vrai, seul et grand domaine, fondé et exploitant ce terroir, qui puisse être qualifié de *villa*. Le seul élément bâti qui en subsistait encore récemment, se résumait toutefois en un mur circulaire en petit appareil régulier (diam. env. 4 m ; haut. env. 1 m) dégagé en 1957 dans la propriété de Mme Vve Roussin. D'après J.-J. Jully il « s'accompagne d'un cippe qui a dû être un autel gallo-romain mais ce « socle » aux quatre faces séparées par des angles encore vifs a été rongé par des concrétions et est profondément entaillé à sa partie supérieure. Il est à remarquer en outre que le long et au pied de la colline voisine le rocher a été taillé à l'époque gallo-romaine de manière à faire une canalisation naturelle pour l'eau. Cette canalisation qui provient de l'endroit même où, il y a quelques années, la municipalité a établi la prise d'eau municipale, vient d'ailleurs vers le bassin circulaire précédemment décrit. Elle peut avoir environ 1 km de long. M. Roussin, aujourd'hui décédé, aurait trouvé à proximité du bassin un tuyau en plomb » (J.-J. Jully, 1958b, p. 56-57 ; M. Bois dans CAG 26, p. 164-165). Encore visible et en bon état de conservation en 1992 selon Jean-Claude Mège (Archives du Musée d'Arch. et d'Hist. de Nyons), cette maçonnerie a été recouverte, mais en principe



Ill. 10 : Dégagement du « pseudo-bassin » antique avec Maurice Faucher, vue prise dans la propriété Roussin le 19 mai 1957 (document de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de Nyons).



Ill. 11 : Détail de la maçonnerie soignée de l'exèdre dégagée en 1957 (document de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de Nyons).

non détruite, lors de la construction du lotissement. Son interprétation en « bassin circulaire » nous surprend dans la mesure où ce serait le seul connu à ce jour en Gaule Narbonnaise (Ill. 10 et 11). Il convient en effet de préciser que le dégagement a été partiel. Rien ne prouve donc qu'il ne s'agit pas plutôt d'un contrefort semi-circulaire qui, s'il s'agit d'un bassin, s'intégrerait dans un édifice rectangulaire, comme c'est le cas notamment à Vaison (maison à la Tonnelle) ou encore à Saint-Romain-en-Gal à la même période (E. Chassilian, 2010-2011, p. 142). L'absence de revêtement hydrofuge sur les parois du mur et d'un boudin d'étanchéité (quart de rond) au niveau du sol est par ailleurs contradictoire avec l'hypothèse d'un bassin. Le parement aurait certes pu se dégrader et disparaître après une longue exposition à l'air libre, mais dans ce cas le mur subsistant devrait, comme c'est généralement le cas, être de facture grossière. La technique méticuleuse employée à Aubres montre au contraire que cette construction était vraisemblablement destinée à être visible. Tout au plus se discerne un éventuel enduit sur les médiocres photographies dont nous disposons. Pour Dominique Carru, ce mur doit plus certainement être interprété comme étant l'une des alcôves d'un mur de contrefort appuyé à la pente naturelle, tel que celui qu'il a fouillé au jardin romain de Caumont-sur-Durance.

Concernant enfin l'adduction d'eau, elle prouve seulement que la *villa* était alimentée par l'eau courante, ce qui n'a rien d'étonnant. Il semble d'autre part que cette habitation ait été dotée de thermes privés, ce qui expliquerait aussi la proximité de ces canalisations. Un morceau de brique cuite quadrillée (Ill. 12) est en revanche caractéristique des placages adhérents utilisés pour recouvrir les murs de



Ill. 12 : Brique quadrillée au sein du mobilier exhumé (coll. Musée d'Arch. et d'Hist. de Nyons).

# L'ÉPOQUE MODERNE







Ill. 39 : Vue d'ensemble des neuf registres notariés de l'étude aubroise de Pierre Bouche. Ces documents intégralement consultés et transcrits ont constitué une mine d'informations sur l'organisation, l'économie et la société villageoise entre 1654 et 1693 (ADV, 3E71/1-9).

## I. L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

La société d'Ancien Régime prolonge et conserve, avec fixité, les cadres institutionnels mis en place au Moyen Âge sur un plan local. À l'époque moderne, Aubres conserve encore la particularité d'appartenir en indivision à la fois au pape et au roi de France. Le village relève donc toujours de l'autorité du Comtat Venaissin et de celle du Dauphiné. Il est assujéti à l'organisation administrative établie dans ces deux états.

Cette période est aussi caractérisée par la mutation des fiefs, hérités du Moyen Âge, qui évoluent en seigneuries. Aubres n'a pas échappé à cette transformation, et présente même à nouveau l'originalité de dépendre de plusieurs co-seigneurs. Ces derniers ne résidaient pas sur place, mais leur représentation était assurée par un châtelain chargé de veiller à l'entretien de leurs terres, d'assurer le fonctionnement de leur justice et surtout de récolter les impôts qui leur étaient dus.

Aux côtés de ces autorités contraignantes et arbitraires, la communauté villageoise disposait d'une organisation municipale qui lui était propre. Chargée d'assurer le bon fonctionnement des administrations, elle était représentée à Aubres par deux consuls qui délibéraient des affaires de la commune avec l'assistance du châtelain et du conseil général des habitants.

À ces puissances temporelles, concrètes et d'exploitation des ressources, s'ajoutait également le suivi social de la communauté, assuré par la paroisse. Celle-ci était limitée à l'administration religieuse, alors que la circonscription communale portait sur la gestion générale et fiscale. Ces deux entités se superposaient parfois, mais un même territoire pouvait aussi confondre plusieurs paroisses et inversement (M.-E. Martin, 1981, p. 17). Les protestants possédaient aussi leur propre organisation religieuse.

La communauté subissait la pression d'un système fiscal complexe, puisque ses habitants étaient à la fois redevables au pape, au roi, aux seigneurs, ainsi qu'au curé. À cela s'additionnaient les collectes communales nécessaires à la solidarité et à la vie quotidienne du village.

L'empilement des réglementations et des administrations traduit une société procédurière et complexe. Néanmoins les documents notariaux, juridiques ou communaux, nous permettent d'en comprendre le fonctionnement et ses rouages, qu'il convient d'exposer avant d'aborder la réalité des manières de vivre, des sociabilités et des rapports au sein de la communauté villageoise.

## 1. LES AUTORITÉS CIVILES

### a. LES CADRES DE SOUVERAINETÉ

#### LES LIMITES TERRITORIALES

À l'époque moderne, les territoires d'Aubres, Les Pilles, Eyroles et Valouse constituent quatre petites enclaves dites du Haut Comtat situées au sein de la province du Dauphiné (III. 40). De ces quatre terroirs, Aubres était le seul à relever pour moitié de la mouvance du roi. Le seul autre exemple d'un tel partage entre la Couronne et la Chambre apostolique se trouve à Rochebude.

D'un point de vue spatial, les limites de l'enclave d'Aubres ne sont connues que par d'anciennes cartes généralement peu précises et différentes les unes des autres (cf. III. 41, 42 et 43). L'espace était peut-être cerné et matérialisé par des stèles de pierre, portant les armes du Comtat et des territoires mitoyens sur leurs faces opposées, qui indiquaient la frontière territoriale. Nous connaissons beaucoup de bornes de ce type en Vaucluse, dans les confronts de la principauté d'Orange ou de Provence. Jean Laget signale une « borne limite entre Comtat et Dauphiné Provence » aux Paréjas, quartier du Serre des Bornes (1991, p. 30).

Du côté des Pilles, les limites de l'emprise royale restent floues, ce qui suscite des conflits entre les deux communautés, au sujet du quartier de la Lauze, situé à la frontière des deux villages. On dispose notamment des pièces d'un contentieux entre la communauté d'Aubres et deux habitants, ayant fait construire des maisons neuves au portail de la Lauze. Ces derniers se proclament Pillois et refusent en conséquence de payer la capitation royale en vigueur à Aubres.



Ill. 40: Carte avignonnaise du Comtat au XVII<sup>e</sup> siècle. Tirage de la carte de Clauseau (Archives iconographiques du Palais du Roure, Avignon, CK87).

Le Roc figure parmi les repères fondant la contestation évoquée. Pour la communauté des Pilles, tout ce qui est au-delà lui revient. Mais Aubres donne la réplique suivante : « *Les parties sont convenantes en fait que le fond de Girardon confronte au levant le Roc et les limites des Pilles. Elles ne sauront être disconvenantes que la crete du meme roc inclinant du Nord au midy ne forme la limite du territoire d'Aubres et des Pilles; les habitans meme des Pilles conviennent ainsy que ceux de Condorcet que veritablement la crete de ce roc forme cette separation, d'où il suit que les maisons de Teste et de Martin sont véritablement dans le territoire d'Aubres, puisque elles sont situées au couchant et beaucoup en deça de la crete du roc, suffisant d'avoir des yeux pour decider ce point* ». Parmi les pièces du dossier, un extrait de la délibération communale d'Aubres du 31 octobre 1779 indique que « *tous les habitants des Pilles n'ignorent point les bornes et les limites séparatoires des deux terres; tous les jours on y passe devant leur yeux il n'y a aucun habitant qui ne soit informé des limites séparatoires* » (ADD, E dépôt 31/7).



Ill. 41 : Le Comtat Venaissin au XVIII<sup>e</sup> siècle, carte gravée par Rouvière en 1758 et éditée à Avignon chez Julianis (Archives iconographiques du Palais du Roure, Avignon, CK104).

En ce qui concerne le territoire communal d'Aubres, il est difficile de trancher sur l'existence d'une éventuelle délimitation interne entre la part pontificale et la partie royale, qui aurait partagé la commune en deux espaces concrets. Aucune preuve matérielle de ligne de séparation ne vient démontrer cette hypothèse. Les documents officiels insistent par ailleurs sur le caractère « *indivis* » de cette localité. Une lettre de Bouchu, intendant du Dauphiné, adressée au contrôleur général des finances, en date du 8 septembre 1699, indique par exemple que la communauté d'Aubres est « *moitié Dauphiné moitié Comtat par indivis* », si bien que l'on ne sait pas « *quels sont les sujets du Roy et quels sont*

*ceux de Sa Sainteté* » (Archives Nationales G/7/244 n° 279, citée par S. Bentin, 2007, p. 27-28). Lacroix, qui examine ce problème, suggère que le village d'Aubres se plaçant sur la berge droite de l'Eygues, seuls les terrains opposés dépendent du pape : « *contrairement à la carte du Comtat, le territoire dauphinois était sur la rive droite de l'Eygues et le comtadin sur la rive gauche* » (A. Lacroix, 1973, I, p. 28). Il se contredit ensuite en écrivant au sujet des Pilles que « *La commune se divisait jadis en deux parties, l'une en Dauphiné: c'était la moins peuplée, sur la rive gauche, et l'autre dans le Comtat, avec Aubres sur la rive droite* ». Marcel Colombe, à qui ces confusions n'ont pas échappé, affirme que si la commune avait effectivement été partagée en deux territoires distincts, le Dauphiné aurait assurément été situé en rive gauche et inversement le Comtat en rive droite, puisque les registres paroissiaux et les délibérations municipales localisent le lieu d'Aubres « *en la partie du Comtat* ». Marcel Colombe ajoute toutefois que « *les affaires de la communauté sont gérées par les mêmes autorités locales, qu'elles relèvent du roi ou du souverain pontife, ce qui semblerait même établir qu'à cette époque il n'existait pas de limite tracée entre Dauphiné et Comtat et que, dans cette zone de confins, la double suzeraineté s'exerçait sur la personne du seigneur d'Aubres, vassal à la fois du roi et du pape* » (M. Colombe, GC n° 11, 1985, p. 2 et n° 20, 1987, p. 5). Deux ans plus tard, il écrit au sujet du territoire d'Aubres « *qu'aucune limite ou frontière ne le partageait* » (GC n° 20, 1987, p. 1). Dans sa thèse sur *Les enclaves du Haut Comtat à l'époque moderne (1560-1791)*, Sophie Bentin a également posé le problème de cette possible division en deux du territoire d'Aubres, à partir des observations qu'elle a pu tirer de son dépouillement des registres paroissiaux. Elle mentionne notamment l'acte de mariage du 13 janvier 1705 entre Charles Frigière et Marguerite Bourjaud « *reçu du présent dans la part du Contat* », qu'elle signale comme étant « *le seul acte ainsi libellé* ». Elle a par ailleurs relevé qu'à partir de 1775, le registre est désigné comme étant « *de la paroisse d'Aubres à la partie du Comtat* » et qu'en 1779 il était rédigé « *suivant l'usage immémoré* ». À cela elle ajoute : « *Pourtant, de 1694 à 1718, les registres sont tenus sur le papier timbré en vigueur dans le royaume. Le curé aurait-il tenu deux registres distincts, un concernant les habitants du terroir français et l'autre les habitants du terroir situé dans le Comtat? Nous ne trouvons jamais deux registres différents pour une même année. L'église paroissiale était-elle située dans la partie du Comtat? Un fait est notable: l'acte de 1705 est le premier qui a été rédigé par le nouveau curé Meynier et, à partir de 1775, les actes ne sont plus rédigés par le curé Toulouse mais par le vicaire Eymard. Cette mention relative à la partie du Comtat traduirait-elle la méconnaissance du terrain de ces nouveaux venus?* » (2007, p. 27-28).

Les données fournies par les documents notariaux, démontrent aussi la difficulté qui réside dans la séparation ou scission territoriale de la commune, concernant l'appartenance de leurs habitants respectifs. Une totale confusion régit le choix de l'administration officialisant l'enregistrement de documents entre contractants, choisissant l'une ou l'autre des législations, parfois aussi les deux. Il est bien difficile de déduire du choix du notaire, de sa procédure et du lieu de collation de l'acte, un renseignement qui puisse prouver qu'un feu, une propriété, une habitation était rattaché à l'une des parties, même si certains actes peuvent le laisser penser.

Ainsi, les actes notariés dressés devant Pierre Bouche, notaire public et apostolique d'Aubres, relèvent des « *forces des cours spirituelles et temporelles de tout ce present pays du Contat Venaissin et par expres aux cours royaux du Buis Chabeuil son ordinaire et autres qu'il appartiendra ou le present acte sera ezibé en deube forme* ». Cette formule est valable même si les contractants ne sont pas Aubrois (3E71/3 : 16/3/1665, vente d'un fonds à Condorcet par Étienne Vigier à Louis Bertrand, tous deux des Pilles, fol.17-18v). En revanche les actes passés devant Claude et Alexandre Guion, notaires royaux de Nyons père et fils, relèvent des « *cours du Buis Chabeuil et autres* ». Cela vient peut-être du fait que leur étude est établie à Nyons (Pierre Bouche, lorsqu'il se réfère à eux, les signale en effet respectivement comme « *notaire de Nyons* »), bien qu'ils

exercer leur charge à Aubres où nous savons qu'ils avaient des biens fonciers. Doit-on en conclure que les actes passés devant ces notaires royaux n'avaient aucune validité au regard du Comtat ? Une maison d'Aubres achetée dans l'étude des Guion n'aurait donc été soumise fiscalement qu'à l'autorité royale ? À l'inverse, quelques indications glanées dans ces mêmes registres notariés peuvent faire allusion à des propriétés dépendant effectivement du Comtat. Nous avons par exemple relevé que l'acte de démission du curé Bonaventure a été fait à Aubres « à la part du Comtat » dans la maison de Pierre Bouche. Pourtant le document relève bien de « toutes cours papales et royales ». La maison de Pierre Bouche et son étude auraient donc appartenu au Comtat, ce qui n'aurait pas empêché que les actes passés devant lui soient reconnus simultanément par la Chambre apostolique et le roi (ADV, 3E71/8, 30/3/1686, fol. 159). Alexandre Guion, rédacteur du testament de Catherine Faure indique d'autre part que l'acte est « fait et récité audit Aubres à la rue publique au devant de la maison de la testatrice à cause qu'elle est du Comtat Venaissin à ce qu'ils m'ont dit » (ADD, 2E12981, 5/3/1654, fol. 101v). Cela signifierait-il qu'un notaire français n'avait pas l'autorité de rédiger un acte en un lieu qui ne dépendait pas de l'autorité royale ? Un contrat de mariage protestant passé entre André Allemand d'Aubres et Isabeau Chambon de Bannières, a de même été fait à Aubres dans la maison de Nicolas Bourjaud « étant du bref delphinal » (ADD, 2E12981, 29/11/1654, fol. 141v).

Quelle que soit l'origine des notaires, il est possible que ces mentions « à la part du Comtat » ou du Dauphiné n'aient pas de valeur sur la dépendance des maisons aux administrations respectives. Elles ne feraient référence donc qu'au choix juridique de la législation retenue.

Les délibérations municipales fournissent par ailleurs nombre de renseignements sur la gestion au quotidien des affaires administratives respectives du Comtat et du Dauphiné, mais aucun élément probant ne se réfère à une hypothétique distinction géographique entre ces deux États au sein de la commune.

Enfin, Sophie Bentin souligne que sur la carte de Cassini la limite d'Aubres n'a pas été fermée afin de montrer la double sujétion du village (S. Bentin, 2007, p. 782, carte n° 2) (III. 42). Aucune des autres cartes anciennes du Comtat Venaissin consultées ne laisse apparaître une frontière à l'emplacement du village d'Aubres. Seule l'une d'elle dressée par le sieur d'Anville en juillet 1745 figure Aubres à la bordure extérieure des enclaves du haut Comtat regroupées ensemble (III. 43).

En bref, nous l'aurons compris, rien ne permet d'affirmer que le territoire d'Aubres a été matériellement partagé en deux, toutefois les sources, bien que ténues, invitent à s'interroger tout au moins sur la possibilité d'une répartition foncière entre le pape et le roi. Toutes les hypothèses restent donc ouvertes et nous espérons que les références documentaires citées inspireront des historiens spécialistes de ces questions à conduire une réflexion plus approfondie sur la gestion territoriale de cette enclave « indivise ».



Ill. 42 : Carte de Cassini vers 1779 (BMA, n° 121).



Ill. 43 : Carte du Comté Venaissin par Le Sieur d'Anville, juillet 1745 (Archives iconographiques du Palais du Roure, Avignon, CK86).

## UN DOUBLE POUVOIR ET UNE DOUBLE ADMINISTRATION

### La part du Comtat

Qui dit deux pouvoirs dit en effet deux administrations. La partie d'Aubres que possèdent les papes relève donc de l'autorité de la Chambre apostolique. Le pape, souverain du Comtat Venaissin, a son palais en Avignon, mais depuis la fuite de Benoît XIII en 1403, n'a plus jamais résidé sur place. Il est donc assisté dans sa province par plusieurs représentants :

- *Le recteur*, dont la fonction est créée dès la cession effective du Comtat au pape en 1274 (Il siège à Pernes jusqu'en 1320, date du transfert à Carpentras). Il est dépositaire de l'ensemble des pouvoirs et dirige les finances, la justice, l'administration et l'armée. Parmi ces charges, il reçoit les hommages des seigneurs placés sous la vassalité du pape, nomme les magistrats et fonctionnaires, organise la défense à l'intérieur de l'État, promulgue les réglementations (sur les foires et marchés, la chasse, les monnaies, le commerce) et commande aux officiers subalternes. Il arbitre les conflits entre les communautés. D'autre part, lorsque, comme c'est le cas à Aubres, une localité est partagée entre le pape et un autre seigneur, le recteur est co-seigneur. En 1376, lors de son départ d'Avignon, le pape Grégoire XI lui adjoint un vicaire général dans un premier temps puis un légat. À partir de 1441, ce dernier s'impose au détriment du recteur, dont les responsabilités deviennent quasi inexistantes puisqu'il ne conserve guère plus dans la province que le seul privilège de l'investiture des notaires (Cl. Faure, 1909, p. 50-65 ; H. Dubled, 1981, p. 63-65).

- *Le légat d'Avignon*, devient à la place du recteur le véritable dépositaire des pouvoirs temporels et le personnage le plus haut placé des États pontificaux. C'est lui qui nomme les officiers du Comtat, convoque les assemblées des États et autorise celles des villes. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle le légat réside à Rome, sa représentation est alors assurée par un vice-légat (Cl. Faure, 1909, p. 61-65 ; H. Dubled, 1981, p. 65 et 117).

- *Le vice-légat*: « représentant direct du St-Siège, ses décisions ont force de loi et même si ses pouvoirs judiciaires restent partagés avec le recteur, c'est lui qui exerce un contrôle direct dans la gestion des communautés du Comtat Venaissin. Il entérine les élections des consuls, les délibérations du conseil de la communauté, vérifie les finances, autorise les assemblées : il contrôle l'ordinaire et supervise l'extraordinaire ». Il est à la fois commandant et intendant, et assure un lien direct entre les communautés du Comtat et Rome. Le vice-légat était nommé par le pape, mais devait également être reconnu par le roi de France (S. Bentin, 2007, p. 47-52).

À l'époque moderne, Carpentras est la capitale du Comtat-Venaissin. La représentation des communautés est assurée dans cette ville par la réunion d'états généraux des trois ordres (clergé, noblesse et tiers État) jusqu'en 1591. En 1595 on parle d'une assemblée générale des élus tenue annuellement. Pour les affaires courantes, une assemblée ordinaire des élus doit par ailleurs être convoquée tous les 15 jours, mais en pratique elle ne l'est que tous les deux mois. En cas d'affaire urgente, on réunit une assemblée extraordinaire. À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les États représentent l'ensemble des Comtadins. Ils délibèrent, ont à leur charge la défense des territoires du pape, répartissent la taille (imposition qui disparaît en 1740) et défendent les privilèges de leurs pays (S. Bentin, 2007, p. 43-44).



# SOMMAIRE

<i>Préface</i> .....	5
<i>Remerciements</i> .....	7
<i>Avertissements</i> .....	11
<i>Avant-propos</i> .....	15

## L'ESPACE NATUREL PAR DOMINIQUE CARRU

L'EXTENSION DU TERRITOIRE .....	17
LA GÉOLOGIE .....	18
LES RESSOURCES .....	21

## AUX ORIGINES DU PEUPEMENT

I. LES PREMIÈRES TRACES D'OCCUPATION .....	27
1. La Préhistoire.....	27
2. La Protohistoire .....	28
<i>a. L'impact des influences méditerranéennes</i> .....	28
<i>b. La société</i> .....	30
II. LA ROMANISATION .....	32
1. La colonisation .....	32
2. Les traces archéologiques gallo-romaines.....	33

## DE LA VILLA AU VILLAGE : AUBRES AU COURS DU MOYEN ÂGE

PAR ALEXANDRE VERNIN

I. LE HAUT MOYEN ÂGE .....	45
II. L'ÂGE D'OR DE LA FÉODALITÉ .....	47
1. La présence de plusieurs <i>castra</i> à Aubres .....	47
2. Des églises qui ne parviennent pas à structurer l'habitat .....	52
3. Comment pouvait s'organiser ce village ? .....	56
4. La valorisation d'un terroir .....	59
III. LE TEMPS DES CRISES DE LA FIN DU MOYEN ÂGE.....	62

## L'ÉPOQUE MODERNE

I. L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ .....	67
1. Les autorités civiles .....	68
<i>a. Les cadres de souveraineté</i> .....	68
<i>b. Le seigneur</i> .....	79
<i>c. La commune</i> .....	97
2. La foi .....	119
<i>a. La paroisse</i> .....	119
<i>b. Les protestants</i> .....	141
<i>c. Les rapports entre catholiques et protestants</i> .....	145

II. L'ÉCONOMIE .....	152
1. Les échanges et la monnaie .....	153
2. L'agriculture .....	155
<i>a. Les cadres de vie de la communauté rurale d'Aubres</i> .....	155
<i>b. Les cultures</i> .....	165
<i>c. L'élevage</i> .....	184
3. Les autres productions villageoises .....	191
<i>a. L'artisanat</i> .....	191
<i>b. Le commerce</i> .....	194
<i>c. L'usure</i> .....	195
<i>d. La contrebande</i> .....	196
<i>e. Les charges communales et les services</i> .....	197
III. LA SOCIÉTÉ .....	199
1. La population .....	199
<i>a. La démographie</i> .....	199
<i>b. La répartition de l'habitat</i> .....	205
<i>c. Les liens familiaux</i> .....	216
<i>d. La sociabilité villageoise</i> .....	227
2. Les événements .....	235
<i>a. Les aléas climatiques</i> .....	235
<i>b. Les maladies et les épidémies</i> .....	238
<i>c. Les guerres</i> .....	247
<i>d. Les faits divers</i> .....	248

## L'ÉPOQUE CONTEMPORAINE : DE LA RÉVOLUTION AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE

I. LES BOULEVERSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ÉVÈNEMENTIELS .....	251
1. La Révolution .....	251
<i>a. Le contexte local à la veille et au début de la Révolution</i> .....	251
<i>b. Les modifications administratives</i> .....	255
<i>c. Les bouleversements révolutionnaires dans la vie des Aubrois</i> .....	274
2. Les XIX <sup>e</sup> et XX <sup>e</sup> siècles .....	286
<i>a. Les temps forts de la vie municipale et politique</i> .....	286
<i>b. La guerre de 1914-1918</i> .....	312
<i>c. La seconde guerre mondiale</i> .....	331
II. L'ÉCONOMIE ET LES PROGRÈS .....	376
1. L'agriculture et les ressources naturelles .....	377
<i>a. Vers une nouvelle concentration des exploitations agricoles</i> .....	377
<i>b. Les progrès scientifiques</i> .....	379
<i>c. Les progrès techniques</i> .....	383
<i>d. L'évolution des productions</i> .....	390
2. L'industrialisation de la commune .....	415
<i>a. L'usine de chaux hydraulique</i> .....	415
<i>b. Les moulins hydrauliques à blé et à huile du Béal</i> .....	423
<i>c. La minoterie, l'usine de pâtes et l'usine électrique</i> .....	429
<i>d. Les carrières et la SOCOVA</i> .....	434
3. Les autres secteurs d'activité .....	435
<i>a. Le commerce</i> .....	435
<i>b. L'artisanat</i> .....	441
<i>c. Le tourisme</i> .....	444

4. Les progrès.....	450
a. Une meilleure mobilité intra et extra-communale.....	450
b. La modernisation des conditions de vie .....	460
c. Le développement des moyens de communication .....	463
III. LA SOCIÉTÉ .....	466
1. Démographie et répartition de la population sur la commune.....	467
a. De l'exode rural au repeuplement .....	467
b. Les évolutions de la répartition du peuplement sur le territoire communal ....	471
2. L'instruction .....	477
a. Les différentes implantations de l'école :	
des locaux vétustes du vieux village au nouveau groupe scolaire de 2011 .....	477
b. Un personnel enseignant sélectionné.....	482
c. La fréquentation de l'école .....	483
d. L'évolution des programmes.....	488
e. L'impact de l'école sur l'évolution de la société.....	491
3. La laïcisation.....	494
a. Une déchristianisation progressive.....	494
b. La résistance du catholicisme.....	501
4. La vie quotidienne.....	512
a. La famille .....	512
b. Une progressive amélioration des conditions de vie .....	519
c. La vie sociale villageoise .....	529
d. Quelques faits divers et événements marquants .....	539

### AUBRES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

UN PATRIMOINE À DÉCOUVRIR .....	545
UN POTENTIEL DE VIE ET D'ACTIVITÉ EN DEVENIR : QUESTIONS POUR LE FUTUR .....	546
Glossaire .....	549
Équivalences des unités de mesures utilisées durant la période moderne .....	552
Liste des abréviations .....	553
Bibliographie .....	554
Références de documents manuscrits .....	570